

mazars

109 Rue Tête d'Or
69006 LYON

SAS au capital de 5 986 008 €
RCS : 351 497 649

 **Grant Thornton**

44 Quai Charles de Gaulle
69006 LYON

SAS au capital de 2 297 184 €
RCS : 632 013 843

BOIRON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

BOIRON

Société anonyme
967 504 697 R.C.S. Lyon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société BOIRON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOIRON relatifs à clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord de préparation à la retraite

(Paragraphe 1.7, 15.5, 19.2, 19.3 et 19.4 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les salariés de Boiron SA bénéficient en France d'avantages postérieurs à l'emploi qui incluent les indemnités de départ en retraite conventionnelles et celles relatives à un accord interne de préparation à la retraite.

Ces engagements sont calculés chaque année par un actuair indépendant. Ils ne sont pas comptabilisés, à l'exception d'un montant de 213 K€ issu de la fusion de DOLISOS en 2005 qui a été figé conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de l'engagement total, net de cette provision comptabilisée au titre de DOLISOS, fait l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans l'annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour un montant total de 52,1 M€. Les modalités de cette évaluation sont décrites dans les paragraphes 19.3 et 19.4 de l'annexe aux comptes annuels et le détail des hypothèses actuarielles retenues en paragraphe 19.2.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi comme un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- La détermination des hypothèses actuarielles repose notamment sur le jugement de la Direction du Groupe. Il s'agit principalement du taux d'actualisation, des prévisions d'évolutions de salaires, des taux de rotation du personnel.
- Le montant des engagements est sensible aux hypothèses et méthodes utilisées pour le calcul. Une variation de ces hypothèses par rapport aux observations pourrait conduire à un impact significatif sur les engagements hors bilan dans les comptes sociaux de BOIRON.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes sociaux, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'accord de préparation à la retraite ;

- Examiner la conformité de la méthodologie de calcul des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi appliquée par le Groupe à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 et modifiée le 5 novembre 2021 et aux techniques actuarielles reconnues ;
- Rapprocher, par sondages, les données individuelles, liées aux salariés et utilisées pour le calcul des engagements, avec les données issues du logiciel de paie et les derniers bulletins de salaires ;
- Réaliser un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie de calcul pour les engagements de Boiron SA. Cet examen critique, réalisé par nos experts, s'est notamment traduit par :
 - La revue critique des hypothèses démographiques et financières utilisées pour le calcul des engagements (taux d'actualisation, évolutions de salaire ...) au regard de la réglementation ou la confrontation de ces hypothèses aux observations menées (benchmarks, éléments statistiques...)
 - La contre-valorisation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord interne de préparation à la retraite.
- Comparer les montants d'actifs pris en compte au titre des fonds externalisés en déduction du montant des engagements, avec les montants confirmés par la compagnie d'assurance ;
- Contrôler les montants des engagements au 31 décembre 2023 indiqués dans l'annexe,
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce et L. 22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la directrice générale.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BOIRON par l'assemblée générale du 25 mai 2023 pour le cabinet Mazars et pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Lyon, le 25 avril 2024

Grant Thornton
Lyon, le 25 avril 2024

DocuSigned by:

6D723299586740F...

Emmanuel CHARNAVEL

DocuSigned by:

4B2D736D87454BD...

Françoise MECHIN

COMPTES SOCIAUX

États financiers

Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL <i>(en milliers d'euros)</i>	Paragraphes	31/12/2023	31/12/2022
Montant net du chiffre d'affaires	2	335 829	381 729
Production stockée ou déstockée		2 151	5 840
Production immobilisée		3 038	2 894
Subventions d'exploitation		180	137
Reprises sur provisions et transferts de charges	11-15	19 938	28 524
Autres produits	2	5 904	6 130
Total des produits d'exploitation		367 039	425 254
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		46 314	68 665
Variation de stocks marchandises et autres approvisionnements		(1 709)	(3 225)
Autres achats et charges externes		104 357	109 811
Impôts, taxes et versements assimilés		8 610	8 217
Salaires et traitements	3-4	93 487	98 729
Charges sociales		42 415	44 335
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8-9	25 600	25 580
Dotations aux provisions sur actif circulant et risques et charges	11-15	6 599	10 243
Autres charges	2	9 701	8 160
Total des charges d'exploitation		335 374	370 514
Résultat d'exploitation		31 666	54 740
Produits des participations		3 785	7 575
Produits des valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé, autres intérêts		6 586	1 686
Reprises sur provisions	15	3 458	2 540
Différences positives de change		5 195	6 750
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement		1 364	
Total des produits financiers		20 388	18 551
Dotations financières aux amortissements et aux provisions		10 330	3 913
Intérêts et charges assimilées		1 318	547
Différences négatives de change		5 438	9 049
Charges nettes sur cessions de VMP		0	0
Total des charges financières		17 087	13 508
Résultat financier	6	3 301	5 043
Résultat courant avant impôt		34 967	59 783
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3	307
Produits exceptionnels sur opérations en capital		948	7 905
Reprises sur provisions exceptionnelles et transferts de charges	9-15	15 324	27 634
Total des produits exceptionnels		16 274	35 846
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		11 148	21 401
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 192	2 017
Dotations aux provisions exceptionnelles	8-9-15	4 808	4 794
Total des charges exceptionnelles		17 149	28 213
Résultat exceptionnel	7	(874)	7 634
Intéressement		3 455	9 989
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		1 364	1 417
Impôts sur les bénéfices		6 585	9 598
Bénéfice de l'exercice		22 689	46 412

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Paragraphes	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2023 net	31/12/2022 net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8	198 231	107 186	91 045	91 696
Brevets, licences, marques		3 457	3 392	65	65
Logiciels informatiques		111 437	93 280	18 157	21 300
Droits au bail et fonds commerciaux		72 620	10 514	62 106	62 106
Immobilisations incorporelles en cours		10 717		10 717	8 224
Avances et acomptes sur immobilisations		0		0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9	409 775	284 007	125 768	134 790
Terrains et agencements		43 537	22 046	21 491	22 927
Constructions et agencements		188 741	132 709	56 032	61 618
Installations techniques, matériels et outillages		151 331	112 090	39 241	43 224
Autres immobilisations corporelles		19 130	17 162	1 968	2 087
Immobilisations en cours		6 821		6 821	4 928
Avances et acomptes sur immobilisations		215		215	6
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10	147 666	45 140	102 527	93 166
Titres de participation		125 139	44 956	80 183	79 367
Créances rattachées à des participations		3 743		3 743	3 869
Autres immobilisations financières		18 785	184	18 601	9 931
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		755 672	436 332	319 340	319 652
STOCKS	11	73 686	4 451	69 235	64 857
CRÉANCES D'EXPLOITATION	12	78 512	6 554	71 958	98 269
Clients et comptes rattachés		47 313	239	47 074	60 140
Autres créances		31 199	6 315	24 884	38 128
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS	13	53 101	0	53 101	229 222
COMPTES DE RÉGULARISATION	12	3 672	0	3 672	3 342
TOTAL ACTIF CIRCULANT		208 970	11 005	197 965	395 690
Écarts de conversion actif		154	0	154	374
TOTAL ACTIF		964 796	447 338	517 458	715 716

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Paragraphes	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		332 198	484 755
Capital social		17 545	17 545
Primes liées au capital social		79 876	79 876
Réserve légale		2 201	2 201
Réserves diverses		212 506	367 379
Report à nouveau		20 069	17 753
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		22 689	46 412
Subventions d'investissements		0	0
Provisions réglementées		39 095	39 159
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14	393 982	570 326
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	19 701	32 987
DETTES FINANCIÈRES		815	2 013
Emprunt obligataire			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		759	601
Emprunts et dettes financières divers		56	1 411
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		34 104	40 370
DETTES FISCALES ET SOCIALES		38 903	44 496
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS		2 016	2 491
AUTRES DETTES		27 613	20 613
COMPTES DE RÉGULARISATION		308	2 411
TOTAL DETTES ET RÉGULARISATIONS	16	103 760	112 393
Écarts de conversion passif		16	10
TOTAL PASSIF		517 458	715 716

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de financement social (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	51 059	49 154
Résultat net (avant répartition)	22 689	46 412
Dotations et reprises d'amortissements	24 812	24 639
Dotations et reprises de provisions	(5 634)	(18 064)
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	7	(5 519)
Subventions d'investissement rapportées au résultat	0	0
Capacité d'autofinancement	41 874	47 469
Variation du besoin en fonds de roulement	9 185	1 685
Flux de trésorerie liés à l'investissement	(27 013)	(17 684)
Cessions d'immobilisations ⁽¹⁾	12	6 817
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(7 951)	(7 551)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(8 469)	(8 750)
Acquisitions d'immobilisations financières :		
- Achat d'actions auto-détenues contrat de liquidité	(2 389)	(3 959)
- Autres immobilisations financières	(10 394)	(9 127)
Diminution des immobilisations financières :		
- Cessions d'actions auto-détenues contrat de liquidité	1 972	4 354
- Autres immobilisations financières	206	531
Flux de trésorerie liés aux opérations financières	(200 342)	(23 522)
Variation de capital		
Achat d'actions auto-détenues hors contrat de liquidité	0	(6 079)
Dividendes attachés aux actions auto-détenues	204	166
Distribution de dividendes		
- Dividende ordinaire	(19 300)	(16 668)
- Dividende exceptionnel	(179 873)	0
Financements stables :		
- Remboursement emprunt intra-groupe	0	0
- Autres financements stables	(1 373)	(94)
Variation de trésorerie	(176 296)	7 948
Trésorerie à l'ouverture	228 616	220 668
Trésorerie à la clôture	52 320	228 616
Variation de trésorerie	(176 296)	7 948

⁽¹⁾ Les cessions d'immobilisations, en 2022, correspondent aux cessions de quatre établissements de distribution et le site de fabrication de Montrichard.

Annexe aux comptes sociaux

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

BOIRON, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, 69510 Messimy, France.

Au 31 décembre 2023, BOIRON société mère établie les comptes consolidés de l'ensemble du Groupe.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 avril 2024.

Principaux évènements de l'exercice 2023

- La baisse du chiffre d'affaires de BOIRON SA (335 830 K€, -45 899 K€ par rapport à 2022) est liée à un fort effet de base sur les ventes de tests COVID et dans une moindre mesure, à la baisse des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun en France.

• **ABBI**

Le Groupe BOIRON a pris le contrôle de la société ABBI en date du 28 février 2022, start-up spécialisée dans la cosmétique individualisée, grâce à l'Intelligence Artificielle, située à Sainte-Foy-lès-Lyon.

Les modalités de prise de contrôle ont été décrites dans le paragraphe 1 de l'annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

A la suite de l'analyse stratégique menée sur la fin de l'année 2023, la décision a été prise début 2024 de se désengager de ABBI : BOIRON SA a décidé de provisionner à 100% les titres de participation de ABBI (1 750 K€) et le compte courant entre BOIRON SA et ABBI soit 6 200 K€.

- Sur l'année 2023, 10 879 K€ ont été décaissés au titre de la provision pour réorganisation engagée en 2020 en France, entraînant des reprises de provision de même montant. (Cf. paragraphe 6 « Résultat exceptionnel »). La provision pour réorganisation s'élève au 31 décembre 2023 à 10 269 K€.

• **Autres évènements**

La loi publiée le 15 avril 2023 sur la réforme du régime des retraites en France prévoit notamment le relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans. L'impact de cette réforme n'est pas significatif (rappel : les engagements sociaux ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux, cf. paragraphe 19.2).

Le 4 juillet 2023, les actionnaires familiaux de BOIRON ont fait part de leur intention de réaliser cinq opérations successives, marquant une nouvelle étape dans l'histoire de l'entreprise :

1. Le transfert de leurs titres détenus dans la société BOIRON S.A. à une société holding appelée BOIRON DÉVELOPPEMENT.
2. L'ouverture du capital de BOIRON DÉVELOPPEMENT à EW Healthcare Partners, un acteur spécialisé dans le domaine de la Santé, pour une prise de participation minoritaire.
3. L'ouverture du capital de BOIRON DÉVELOPPEMENT au FCPE des salariés de la société BOIRON S.A., pour une prise de participation minoritaire ;
4. Le dépôt d'une résolution puis le vote en Assemblée Générale Ordinaire de la société BOIRON S.A., visant à verser à l'ensemble des actionnaires un dividende exceptionnel.
5. Le dépôt par BOIRON DÉVELOPPEMENT d'une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) sur les actions de la société BOIRON S.A., suivi d'un retrait obligatoire dans l'hypothèse où les seuils de 90% en capital et en droit de vote seraient franchis.

Au 31 décembre 2023, BOIRON S.A. était détenue à hauteur de 75,6% par la société BOIRON DÉVELOPPEMENT, et la part du flottant représentait 23,4% (hors actions auto-détenues de 1%).

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Principes comptables généraux

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- en respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - de continuité de l'exploitation,
 - de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - d'indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation de 1976 postérieurement à cette date, aucune réévaluation n'a été constatée dans les comptes.

La société n'a pas appliqué par anticipation le nouveau règlement ANC 2023-05 du 10 novembre 2023, publié le 30 décembre 2023 au Journal Officiel, sur les solutions informatiques. Ce nouveau règlement sera appliqué de manière prospective aux dépenses engagées à compter du 1^{er} janvier 2024 liées à des solutions informatiques.

1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Ce dernier correspond à la valeur nominale historique des actifs incorporels, excepté pour ceux issus de la fusion avec DOLISOS, qui ont été apportés à leur valeur réelle.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

• **Frais de recherche et de développement :**

Les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. La société immobilise les frais de développement lorsque les critères d'activation sont respectés. En pratique, les frais de développement activés correspondent aux frais liés à des logiciels informatiques (cf. infra).

• **Brevets, licences et marques :**

Les dépenses liées aux brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisées. Seuls les brevets acquis sont classés dans cette rubrique. Ces derniers sont amortis sur vingt ans. Les concessions de brevets, ne remplissant pas les critères de pleine propriété, ne sont pas immobilisées. Les marques qui figurent à l'actif sont des marques acquises ou valorisées à l'occasion d'opérations d'apports ou de fusions. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée de vie n'étant pas programmée dans le temps. Un test de dépréciation est mis en œuvre à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (notamment baisse significative des ventes de produits distribués sous la marque). Le test est réalisé sur la base d'une approche multicritères (rentabilité, chiffre d'affaires).

• **Logiciels informatiques :**

Les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants, dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais, et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de un à cinq ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les logiciels de gestion intégrés de type ERP, compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de huit ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

• **Fonds commerciaux :**

Les fonds commerciaux figurant à l'actif ne sont pas amortis, car la société n'a pas identifié de durée limitée prévisible à leur exploitation (durée d'utilisation non limitée).

• **Malis techniques :**

La société avait opté en 2016 pour ne pas retraiter l'affectation extra-comptable des malis techniques existant au 1^{er} janvier 2016. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial. L'analyse effectuée dans le cadre de l'application du règlement de l'ANC n° 2018-06 (cf. supra) en 2016 avait confirmé une durée d'utilisation non limitée pour les malis techniques comme pour les fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux acquis et les malis techniques affectés aux fonds commerciaux, font donc l'objet de tests de dépréciation chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence d'indice de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage (flux actualisés de trésorerie).

Les tests sont effectués en tenant compte de la manière dont les fonds commerciaux sont suivis en interne. Ainsi, les fonds commerciaux qui ne sont plus suivis distinctement, et sont devenus fongibles, sont testés au niveau auquel ils sont suivis par la Direction.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors apports de DOLISOS, sont évaluées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires selon les critères déterminés par la réglementation ANC 2015-06 et 07 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations issues de la fusion avec DOLISOS ont été apportées à leur valeur réelle. La valeur d'apport a ainsi été enregistrée comme la valeur brute des immobilisations correspondantes et un nouveau plan d'amortissement, conforme à la réglementation et à la pratique de BOIRON, a été déterminé.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations corporelles.

La société a opté pour la constatation en charges des frais d'acquisition des immobilisations (droit de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes) et non l'intégration dans le prix de revient des immobilisations concernées.

Les éléments de l'actif immobilisé suivent l'approche par composants : ils sont répartis entre immobilisations décomposables (structure et composants identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur des durées d'utilisation propres) et non décomposables.

La société n'a pas de dépense de gros entretien ou de grande révision, n'évoluant pas dans un secteur d'activité concerné par ce type de dépenses. Lorsque leur durée d'utilisation attendue est supérieure à un an, les pièces de rechange et de sécurité significatives sont immobilisées.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité des actifs correspondants pour l'entreprise, en fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les différences entre les amortissements économiques et les amortissements fiscaux sont constatées en amortissements dérogatoires, les soldes à la clôture sont présentés dans une rubrique distincte des capitaux propres et les variations sont constatées en résultat exceptionnel.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont les suivantes ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

Éléments d'actif	Amortissements	
	Économiques	Fiscaux
Constructions gros œuvres	30 ans	20 ans
Constructions autres composants	20 ans	20 ans
Agencements des constructions	10 ans	10 ans
Matériel industriel	12 ans	8 ans
Matériel de bureau, informatique, roulant	3 à 5 ans	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans

1.4 Immobilisations financières

- **Titres de participation** : ils sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des frais d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est appréciée en tenant compte de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente), et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités proches de celles retenues dans les comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants. Sauf situations exceptionnelles, la valeur actuelle est au moins égale à la situation nette de la société.

- **Actions auto-détenues** : les actions auto-détenues sont présentées au bilan en immobilisations financières.

La valeur actuelle des actions auto-détenues est égale au cours moyen du mois de décembre. À la clôture, une comparaison est effectuée entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur actuelle. Cette comparaison peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice ; elles sont comptabilisées sous forme d'une dépréciation.

1.5 Stocks

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2015-06, la société n'a pas retenu l'option d'intégrer des frais financiers de la période de fabrication dans la valorisation des stocks.

Les stocks des matières premières, des marchandises et des approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Le coût des matières premières, des marchandises et des approvisionnements a été valorisé suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks des produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué des consommations et des charges directes et indirectes de production, dont les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réalisable d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation ou l'obsolescence des produits.

1.6 Créances et dettes

Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour de la transaction. Les écarts de change entre le cours de règlement et le cours de la date de transaction sont constatés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature des créances et des dettes dans le respect du règlement de l'ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères non dénouées à la clôture de l'exercice sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Ces principes s'appliquent que les créances et les dettes soient couvertes ou non.

Le traitement des couvertures des créances et dettes libellées en monnaies étrangères est expliqué au paragraphe 1.8.

Une dépréciation est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à leur valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas, en tenant compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de pertes en cas de défaut de paiement. Les probabilités sont estimées en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

Les provisions sont constituées en tenant compte des garanties reçues, le cas échéant.

Comptes courants :

Une provision est constatée lorsque les perspectives de règlement attendues sont inférieures à la valeur comptable.

1.7 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque BOIRON a une obligation à l'égard d'un tiers, obligation dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent les provisions pour réorganisation, les litiges sociaux et commerciaux, les provisions pour retours de marchandises, les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures, les provisions pour pertes de change et les provisions pour gratification versée aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Dans le cas de réorganisations, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé à échéance déterminée ou d'un début d'exécution.

La société ne comptabilise pas les engagements de retraite, à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005 et des cotisations versées à un fonds et constatées en charges l'année de leur versement. Le montant de la provision apportée a été figé, conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés.

L'engagement indiqué en annexe est calculé selon les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC, modifiée par la décision du 5 novembre 2021. BOIRON a opté, à compter de 2021, et compte tenu des caractéristiques de la convention collective applicable, de répartir le montant des droits sur la période de services pour laquelle le salarié acquiert des droits et non plus, comme précédemment, au prorata de l'ancienneté acquise sur l'ancienneté totale. Compte tenu de l'existence de plafonds des droits, le changement a conduit à réduire le montant de l'engagement (la date de début de constitution de provision est différée).

La quote-part des engagements que la société s'est engagée à verser conventionnellement aux salariés compris dans le PSE et répondant à certains critères ont été constatés au sein de la provision pour réorganisation, car cette mesure s'inscrit dans le cadre de la résiliation des contrats de travail des salariés telle que définie dans le PSE, et l'obligation est considérée comme certaine à la date de clôture. La fraction du fonds que la direction a décidé d'affecter au versement des indemnités lors du départ en retraite des salariés concernés est constatée en produit à recevoir à la clôture de l'exercice. La dotation de la provision et le produit à recevoir ont été constatés en résultat exceptionnel.

Le montant de l'engagement total net de la provision, comptabilisée au titre de DOLISOS, résiduelle et nette de la juste valeur des fonds versés auprès d'un organisme externe, est communiqué en engagements hors-bilan au paragraphe 15.5.

De même, les engagements contractés au titre de l'Accord de Préparation à la Retraite (APR) et assimilés à des avantages postérieurs à l'emploi, figurent au paragraphe 19 parmi les engagements hors bilan. L'impact de la réforme des retraites adoptée en 2023 n'est pas significatif.

En revanche, et conformément à la réglementation en vigueur concernant les avantages long terme, une provision est constatée pour tenir compte des gratifications à verser au titre des médailles du travail. L'impact de la réforme des retraites a été constaté en résultat (impact non significatif).

1.8 Instruments financiers

Conformément à la recommandation de l'ANC 2015-05 et aux principes définis dans le Plan Comptable Général (art. 372-1s), la société comptabilise les variations de valeur des contrats d'instruments financiers à terme à la clôture de l'exercice (essentiellement ventes à terme de devises dans le cadre de la politique de couverture de change des ventes en devises du Groupe) comme suit, depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- le principe général est que les impacts des instruments financiers qui répondent aux critères de couverture définis par le règlement sont constatés de manière symétrique par rapport à l'élément couvert, dès lors que les critères de couverture définis par le règlement sont respectés,
- les variations de juste valeur liées aux opérations de couverture de flux de trésorerie ne sont pas constatées en résultat à la clôture,
- les variations de juste valeur des opérations de couverture de créances et dettes en devises sont présentées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, comme explicité dans le paragraphe 1.6, en pertes et produits de change, dans la mesure où ces instruments sont négociés sur un marché organisé dont la liquidité peut être considérée comme assurée. Les variations de juste valeur sont constatées de manière symétrique aux opérations couvertes,
- à la clôture de l'exercice, les gains latents sur les opérations couvertes viennent en diminution de la perte de change latente sur les éléments couverts. Seule la perte de change nette sur l'opération couverte est constatée. Les pertes latentes sur les instruments de couverture sont constatées, lorsqu'elles excèdent le gain latent sur les opérations de couverture,
- le Groupe a opté pour ne pas constater spécifiquement les reports déports sur les opérations à terme.

Sur les exercices présentés, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie. Il n'existe pas d'instrument financier ne répondant pas aux critères de couverture.

La présentation de l'exposition au risque de change et de la stratégie en matière de couverture, ainsi que les positions des instruments de couverture en cours au 31 décembre 2023 sont mentionnées au paragraphe 19.5.

1.9 Crédits d'impôt et remboursement d'impôt

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Il est imputé sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées.

2 PRODUITS D'EXPLOITATION

2.1 Chiffre d'affaires

La répartition des ventes par activité est la suivante :

	2023			2022	Variation
	CA France	CA Export	Total	Total	%
Activité pharmaceutique	214 233	109 490	323 723	365 866	-11,5%
Activité non pharmaceutique	4 693	7 414	12 107	15 864	-23,7%
MONTANT TOTAL	218 926	116 903	335 830	381 729	-12,0%

Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise,
- leur montant peut être estimé de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente soit recouvré.

L'essentiel du chiffre d'affaires correspond à la vente de produits homéopathiques.

En pratique, le chiffre d'affaires est constaté à la date de livraison des produits.

Les remises accordées aux groupements et pharmaciens sont présentées en diminution du chiffre d'affaires.

Comme indiqué au paragraphe 1.7, une provision est constituée au titre des retours de marchandises, en provisions pour risques et charges.

2.2 Autres produits/autres charges

	2023	2022	Variation
Autres produits	5 904	6 130	
Redevances	115	116	-1,1%
Gains de change sur opérations commerciales	1 133	2 756	-58,9%
Produits divers	4 656	3 258	42,9%
Autres charges	(9 701)	(8 160)	
Redevances	(4 596)	(5 084)	-9,6%
Pertes de change sur opérations commerciales	(1 724)	(2 437)	-29,3%
Charges diverses	(3 381)	(639)	428,8%

Les produits divers correspondent essentiellement aux remboursements des indemnités de départ à la retraite en 2023 par notre fonds BNP Cardif pour un montant de 3 377 K€ contre 3 169 K€ en 2022 et à des ajustements prix de transfert intra-groupe conformément aux dispositions contractuelles.

Les charges diverses correspondent principalement à des ajustements prix de transfert intra-groupe conformément aux dispositions contractuelles.

3 RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces rémunérations sont constituées des sommes effectivement versées par la société mère aux personnes qui sont à la clôture ou qui ont été dirigeants, administrateurs et/ou mandataires sociaux, au cours de l'exercice clos.

Le total des revenus bruts 2023 s'élève à 2 200 K€ (contre 2 115 K€ en 2022) et se décompose en :

- rémunérations fixes : 1 376 K€,
- rémunérations variables : 446 K€ (elles intègrent l'intéressement, la participation, la prime d'intéressement basée sur le résultat opérationnel du Groupe et l'abondement au PEE et PERCO),
- honoraires et droits d'auteurs : 0 K€,
- rémunérations allouées aux membres du Conseil : 325 K€,
- avantages en nature : 53 K€.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction, ni avantage visé par la loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

Pour information, les engagements hors-bilan liés aux organes d'administration et de direction sont constitués des avantages postérieurs à l'emploi pour 454 K€ et des avantages à long terme pour 170 K€.

4 EFFECTIF

4.1 Effectif moyen

Les groupes de niveaux sont définis selon la grille de classification de la Convention Nationale de l'Industrie Pharmaceutique. La catégorie cadres correspond essentiellement à la catégorie 3.

	31/12/2023	31/12/2022
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	537	548
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	801	786
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	483	457
Total effectif physique	1 821	1 791
Total effectif en équivalent temps plein	1 755	1 718

4.2 Effectif fin d'année

À titre d'information, l'effectif au 31 décembre 2023 est le suivant :

	31/12/2023	31/12/2022
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	526	558
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	808	792
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	487	469
Effectif inclus dans le PSE	128	213
Total effectif physique	1 949	2 032
Total effectif en équivalent temps plein	1 872	1 948

Au 31 décembre 2023, 128 personnes sont dans le PSE (cf. paragraphe « principaux événements de l'exercice »), 27 salariés sont accompagnés en vue d'un reclassement externe et 101 ont rejoint le dispositif de départ en mesures d'âge financé par l'entreprise.

5 RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/2023	31/12/2022
Produits de participation	3 785	7 575
Revenus de prêts sur filiales	1 404	792
Gains de change	5 195	6 750
Autres produits financiers	5 181	894
Produits sur cession de VMP	1 364	
Reprises de provisions pour dépréciation des participations	1 639	2 385
Reprises de provisions pour risques et charges	1 819	154
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	20 388	18 551
Charges d'intérêts	(969)	(228)
Pertes de change	(5 438)	(9 049)
Autres charges financières	(349)	(319)
Charges sur cessions de VMP		0
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations	(4 095)	(2 160)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(6 235)	(1 753)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(17 087)	(13 508)
RÉSULTAT FINANCIER	3 301	5 043

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des filiales. Le détail par filiale est donné dans le tableau des filiales et participations (cf. paragraphe 3.7.3).

Le résultat net de change correspond à une perte de 243 K€.

En 2023, les autres produits financiers concernent principalement des intérêts sur dépôt à terme et comptes rémunérés pour 5 181 K€ (contre 694 K€ en 2022) dû à la forte augmentation des taux.

Les reprises de provisions en 2023 sur les titres de participation avec notamment une reprise partielle de la provision de BOIRON Pologne pour 842 K€, BOIRON Medicamentos Homeopaticos au Brésil pour 483 K€ et BOIRON Suisse pour 240 K€.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation en 2023 s'élèvent à 4 095 K€, essentiellement sur ABBI pour 1 750 K€, BOIRON SAS en Colombie pour 1 045 K€ et BOIRON SPRL en Belgique pour 761 K€.

Les dotations aux provisions pour risques et charges : 6 235 K€, dont provision pour dépréciation du compte courant financier de ABBI pour 6 200 K€ (cf. paragraphe 3.7.2, "principaux évènements de l'exercice").

Enfin une reprise de provision d'un montant de 1 246 K€ a été constatée sur les titres de placement FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) contre une dotation de provision de 1 130 K€ en 2022.

6 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2023	2022
Autres charges exceptionnelles	(12 139)	(22 068)
Autres produits exceptionnels	916	1 089
Plus/moins-values nettes sur immobilisations	(167)	5 773
• Plus/moins-values sur immobilisations corporelles	(7)	5 519
• Plus/moins-values sur immobilisations incorporelles		
• Plus/moins-values sur immobilisations financières		
• Plus/moins-values sur actions auto-détenues	(160)	253
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	10 515	22 840
• Dotations aux amortissements et provisions réglementées nettes de reprises	64	(195)
• Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles sur immobilisations nettes de reprises	(254)	260
• Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles nettes de reprises	10 706	22 775
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(874)	7 634

Les coûts de réorganisation en autres charges exceptionnelles sur l'année 2023 s'élèvent à 10 879 K€ contre 21 328 K€ en 2022. De plus, en 2023, une provision complémentaire de 799 K€ a été constatée compte tenu de la réforme des retraites pour les personnes en mesure d'âge. L'essentiel des coûts supportés en 2023 sont couverts par une reprise de provision (idem 2022).

Aucune cession n'a été constatée en 2023 contrairement à l'année 2022 où trois établissements et le site de production de Montrichard ont été cédés.

Les dotations dérogatoires nettes des reprises s'élèvent à un produit de 1 041 K€ et les dotations pour hausse des prix nettes de reprises à une charge de 978 K€.

Le résultat exceptionnel net concerne essentiellement la provision complémentaire due à la réforme des retraites pour les personnes en mesure d'âge.

7 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat après intéressement, avant impôt et participation	30 638	31 512	(874)
Impôt sur les sociétés	6 585	7 524	(939)
Résultat après impôt et avant participation	24 053	23 988	65
Participation des salariés	1 364		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	22 689		

L'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2023 tient compte du Crédit d'Impôt Recherche de 878 K€ (954 K€ en 2022).

L'impôt sur les sociétés comprend également le remboursement de 670 K€ au titre de la MAP Mutual Agreement Procédure (Procédure d'accord amiable entre l'Espagne et la France sur l'année 2016).

Suite au contrôle fiscal sur les années 2020 et 2021, nous avons constaté un impôt supplémentaire de 306 K€.

La société a appliqué la disposition de la loi Macron permettant aux entreprises qui acquièrent, principalement entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2017, certains biens d'équipement amortissables, selon le mode dégressif, de déduire de leur résultat imposable 40% de la valeur d'origine de ces biens. La valeur de la déduction ainsi effectuée sur l'exercice 2023 est de 993 K€ (1 049 K€ en 2022).

L'impôt sur les sociétés est impacté par la provision de dépréciation du compte courant et la dépréciation des titres de participations de ABBI (7 950 K€ non déductible fiscalement).

L'impôt sur les sociétés exceptionnel 2023 est impacté de la reprise des indemnités de licenciements non imposées fiscalement pour un montant de 2 947 K€.

8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
Brevets, licences, marques	3 457				3 457
Logiciels	107 661	2 192	(1 342)	2 926	111 437
Fonds commerciaux	72 620				72 620
Immobilisations en cours et acomptes	8 224	5 541		(3 048)	10 717
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	191 963	7 733	(1 342)	(122)	198 232
Amortissements et provisions brevets, licences, marques	(3 392)	(240)	240		(3 392)
Amortissements et provisions logiciels	(86 361)	(8 261)	1 342		(93 280)
Amortissements et provisions droits au bail					
Amortissements et provisions fonds commerciaux	(10 514)				(10 514)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(100 267)	(8 501)	1 582	0	(107 186)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	91 696	(768)	240	(122)	91 046

Les fonds commerciaux sont essentiellement constitués de fonds commerciaux pour 69 981 K€ et de malis techniques pour 2 639 K€ :

- Fonds commercial SIBOURG (1 356 K€) : consécutif à la fusion réalisée rétroactivement au 1^{er} juillet 1990 de BOIRON et des Laboratoires SIBOURG qui opéraient exclusivement sur Marseille et sa région.
- Fonds commercial LHF (7 019 K€) : consécutif à l'acquisition en 1988 de la société LHF.
- Fonds commercial DOLISOS (49 414 K€) : consécutif à la fusion-absorption de DOLISOS en 2005.
Les activités de la société LHF et de DOLISOS sont totalement intégrées à celles de BOIRON dont elles sont désormais indissociables et indifférenciables.
- Fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE (1 368 K€) : consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 mai 2007. Il comprend le fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE pour 534 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 834 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été affecté en totalité extra-comptablement au poste fonds commercial.
- Fonds commercial Laboratoires FERRIER (1 893 K€) : consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 août 2017. Il comprend le fonds commercial des Laboratoires FERRIER pour 88 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 1 805 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été imputé en totalité dans un sous-compte du poste fonds commercial.
- Fonds commercial OROTAR acquis en 2021 pour un montant de 280 K€.

Pour la mise en service de projets, nous constatons une variation de +7 610 K€ avec notamment le projet INDUS +871 K€ (sérialisation Russie), SYMPHONY +1 846 K€ et DIGITAL +789 K€ (construction du portail et site web de la visite médicale).

Les immobilisations en cours et acomptes concernent exclusivement des projets informatiques. Les projets seront amortis à compter de la mise en service de chaque lot indépendant. Les principaux coûts engagés en 2023 liés aux projets en cours à la clôture de l'exercice concernent :

- la mise en place du projet SYMPHONY pour les ventes : 1 965 K€,
- la création d'un site web DIGITAL pour la visite médicale : 826 K€,
- le projet de mise en place d'un nouvel intranet TRANSV pour 704 K€,
- la mise en œuvre de projets industriels de stérilisation et de digitalisation de la production : 581 K€.

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2023 devraient être mises en service courant 2024.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement due à la mise en service du CRM SYMPHONY pour 788 K€, du projet DIGITAL pour 851 K€ et du projet INDUS pour un montant de 306 K€.

Les diminutions sont essentiellement liées aux mises au rebut.

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les fonds commerciaux et les malis techniques sont considérés comme des actifs à durée de vie non limitée et ne sont pas amortis.

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les fonds commerciaux, décrits au paragraphe 1.2, n'a pas conduit à constater de dépréciations sur les exercices présentés.

Les fonds commerciaux sont testés en effectuant les regroupements suivants, conformément aux règles redéfinies au paragraphe 1.2 :

- DOLISOS et l'activité BOIRON,
- SIBOURG, LHF, DOLISOS ANIMALE et Laboratoires FERRIER.

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les frais de développement (hors développements de logiciels) sont constatés en charges. Pour information, les frais de recherche et développement constatés en charges s'élèvent à 5 495 K€ en 2023, contre 5 280 K€ en 2022.

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
Terrains et agencements	43 471	26		40	43 537
Constructions et agencements	186 883	1 682		176	188 741
Matériel et outillage	148 633	3 361	(937)	274	151 331
Autres immobilisations corporelles	18 510	647	(55)	27	19 129
En-cours et acomptes	4 934	2 699		(597)	7 036
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	402 431	8 415	(992)	(80)	409 774
Amortissements et provisions :					
Terrains et agencements	(20 544)	(1 501)			(22 045)
Constructions et agencements	(125 265)	(7 453)	9		(132 709)
Matériel et outillage	(105 409)	(7 613)	932		(112 090)
Autres immobilisations corporelles	(16 423)	(793)	54		(17 162)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(267 641)	(17 360)	995	0	(284 006)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	134 790	(8 945)	3	(80)	125 768

Constructions et agencements :

L'augmentation correspond principalement à des travaux réalisés pour le site de production de Messimy pour 1 407 K€.

Matériel et outillage :

L'augmentation est relative à des acquisitions sur le site de Messimy 2 580 K€ et le site de Montévrain pour 283 K€. Les principales sorties concernent des lignes de productions à Montévrain pour 487 K€.

Les autres immobilisations sont constituées principalement de matériel informatique et de télécom.

Le montant des factures non encore réglées au titre des investissements au 31 décembre 2023, avec une clause de réserve de propriété, s'élève à 70 K€ hors taxes.

Aucun actif ne faisait l'objet, au 31 décembre 2023, de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

10 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
Titres de participation	121 866	3 273	0		125 139
Créances rattachées	3 869	3 743	(3 868)		3 744
Autres immobilisations financières	11 326	9 510	(2 051)		18 785
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	137 061	16 526	(5 919)	0	147 668
Provisions sur titres	(43 895)	(4 130)	2 886		(45 139)
Provisions sur créances	0				0
PROVISIONS	(43 895)	(4 130)	2 886	0	(45 139)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	93 166	12 396	(3 033)	0	102 529

Le détail des titres de participation (brut et net) est donné dans le « tableau des filiales et participations » au paragraphe 3.7.3.

Les mouvements en 2023 des titres de participations sont liés aux augmentations de capital de BOIRON Inde pour 196 K€ et BOIRON Colombie pour 3 077 K€.

Les mouvements sur les créances rattachées sont relatives aux opérations de prêts de BOIRON SA auprès de BOIRON Brésil :

- remboursement d'un emprunt de 20 000 KBRL soit 3 868 K€ en juin 2023,
- mise en œuvre d'un nouvel emprunt de 20 000 KBRL soit 3 743 K€ à remboursement in fine au 19/01/2024.

Les opérations ayant une influence significative des « autres immobilisations financières » sont :

- les mouvements liés aux achats, ventes et annulations d'actions auto-détenues dans la cadre, soit du contrat de liquidité, soit dans le cadre du programme de rachat d'actions. Le montant des actions auto-détenues à la clôture s'élève à 7 391 K€ contre 6 974 K€ au 31 décembre 2022,
- l'acquisition de titres FCPI TURENNE et SIPAREX pour un montant de 1 888 K€. Le solde à la clôture des FCPI (Fonds commun de placement dans l'innovation) s'élève à 5 944 K€,
- la souscription d'un emprunt obligataire convertible d'un montant 5 000 K€ auprès de la société AVEXTRA AG et la conversion totale en action de l'emprunt obligataire convertible en fin d'année pour un montant de 5 233 K€ (5% du capital). Les actions sont présentées an autres immobilisations financières.

Les titres de participation ont été évalués à la clôture, conformément à la méthode décrite au paragraphe 1.4.

Un complément de provision a été comptabilisé sur l'exercice à hauteur de 4 095 K€ avec principalement une provision sur ABBI pour 1 750 K€, BOIRON Colombie pour 1 045K€, BOIRON Belgique pour 761 K€ et BOIRON Asie pour 274 K€.

Une reprise partielle de provision de 1 639 K€ pour notamment BOIRON Pologne 843 K€, BOIRON Brésil 483 K€ et BOIRON Suisse 240 K€ .

11 STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières et autres approvisionnements	18 262	15 348
En-cours produits semi-ouvrés	12 449	13 886
Produits finis	35 932	32 345
Marchandises	7 042	8 248
STOCKS ET EN-COURS BRUTS	73 685	69 826
Provisions pour dépréciation	4 451	4 969
STOCKS ET EN-COURS NETS	69 234	64 857

Les stocks nets ont augmenté de 4 377 K€. Cette augmentation est principalement liée à la revalorisation des prix pour 3 300 K€.

Les dépréciations sur stocks sont constituées sur la base des critères définis en paragraphe 1.5.

12 ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

La ventilation des créances et comptes de régularisation actifs bruts est la suivante :

	31/12/2023	Montant à moins de un an	Montant à plus de un an	31/12/2022
Créances rattachées à des participations	3 743	3 743	0	3 869
Prêts	185	71	114	260
Autres immobilisations financières	32	0	32	30
Avances et acomptes fournisseurs	3 631	3 516	115	4 643
Clients douteux ou litigieux	368	368	0	345
Créances clients	46 944	46 944	0	60 033
Personnel et comptes rattachés	289	289	0	106
Organismes sociaux	0			0
État, impôts et taxes	9 655	9 582	73	6 068
Groupe et associés	12 344	12 344	0	20 867
Débiteurs divers	5 280	5 246	33	6 559
Charges constatées d'avance	3 672	3 672	0	3 342
MONTANT TOTAL	86 143	85 776	368	106 122

La créance rattachée à des participations, au 31 décembre, s'élève à 3 743 K€ ; elle correspond au prêt in fine accordé à BOIRON Brésil à échéance en janvier 2024.

Les créances clients ont diminuées de 13 089 K€. La baisse des créances est liée à la baisse du chiffre d'affaires et à un effet de saisonnalité.

Les clients douteux et litigieux sont provisionnés à hauteur de 239 K€ en 2023 contre 238 K€ en 2022.

Les créances auprès de l'État sont constituées essentiellement de créances en matière de TVA pour 5 152 K€, d'une créance de 3 219 K€ sur l'impôt sur les sociétés 2023 à la suite d'acomptes versés excédentaires, et d'une créance d'impôts de 670 K€ suite à la MAP (Mutual Agreement Procedure) entre la France et l'Espagne sur l'exercice 2016.

Groupe et associés : dans le cadre du financement de leurs activités, les avances accordées aux filiales en compte courant sont présentées en autres créances. Le montant des avances accordées s'élève en 2023 à 12 344 K€ (dont 6 200 K€ pour ABBI totalement provisionné) contre 20 867 K€ en 2022.

Pour les débiteurs divers, il s'agit principalement d'un produit à recevoir d'indemnités de fin de carrière dans le cadre du PSE pour 2 124 K€, du remboursement à recevoir du fonds de couverture Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) Cardif pour 867 K€ (IDR versées sur décembre 2023) et des rabais, remises et ristournes fournisseurs à recevoir pour 1 765 K€.

Les charges constatées d'avance sont constituées uniquement de charges d'exploitation.

Pour information, le risque client est considéré comme non significatif. Par ailleurs, la société a mis en place une couverture du risque crédit dans certains cas de clients à l'export.

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
État, impôts et taxes	824	0
Débiteurs divers	4 417	6 083
MONTANT TOTAL	5 241	6 083

Il s'agit principalement de la créance d'impôts concernant la MAP entre la France et l'Espagne.

Concernant les débiteurs divers, nous avons un produit à recevoir au titre du remboursement des indemnités de départ à la retraite des salariés concernés par le PSE et des RRO fournisseurs.

13 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	11 614	0
Disponibilités	41 487	229 222
• Comptes bancaires	19 765	37 163
• Dépôts à terme	20 190	190 000
• Avances compte courant filiales		0
• Autres	1 532	2 059
MONTANT BRUT	53 101	229 222
Provisions pour dépréciation		
MONTANT NET	53 101	229 222

Les valeurs mobilières de placement sont des produits mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur : OPCVM monétaires en euros ou placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...).

Le montant des disponibilités diminue significativement de 176 121 K€ du fait de la distribution du dividende exceptionnel en octobre 2023 pour un montant de 179 873 K€.

14 MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
Capital	17 545					17 545
Primes d'émission et de conversion	79 876					79 876
Réserve légale	2 201					2 201
Autres réserves	367 379	25 000		(179 873)		212 506
Réserve PVLT	0					0
Report à nouveau	17 753	2 112	204			20 069
Résultat	46 412	(46 412)	22 689			22 689
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées :	39 159					39 095
• Provision pour hausse des prix	1 642		1 040	(62)		2 620
• Amortissements dérogatoires	37 516		2 706	(3 748)		36 475
CAPITAUX PROPRES	570 326	(19 300)	22 893	(179 873)	0	393 982

Le capital social est composé de 17 545 408 actions d'un nominal de 1 euro.

Le montant des dividendes versés en 2023 s'élève à 19 300 K€ au titre des dividendes décidés lors de l'approbation des comptes 2022 en juin 2023 et 179 873 K€ au titre des dividendes exceptionnels décidés en octobre 2023.

Les amortissements dérogatoires sont constatés selon les dispositions décrites au paragraphe 1.3. L'impact des amortissements dérogatoires sur la fiscalité latente est reporté au paragraphe 17.

15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2022	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	31/12/2023
Exploitation	11 593	2 095	(3 886)	(472)	9 331
• Provisions pour risques	361			(187)	174
• Provisions pour charges	697		(219)	(70)	408
• Provisions pour retours	2 767	809	(2 767)		809
• Provisions pour médailles du travail	5 364	756	(489)		5 632
• Provisions pour Indemnités Départ Retraite	234		(21)		213
• Provisions pour litiges	1 796	376	(16)	(215)	1 942
• Provisions pour perte de change	374	154	(374)		154
Financier	673	0	(573)	0	100
• Provisions pour risques	673		(573)		100
Exceptionnel	20 721	799	(10 596)	(655)	10 269
• Provisions pour risques	295		(250)	(45)	0
• Provisions pour charges	20 426	799	(10 346)	(610)	10 269
Impôts	(0)	0	0	0	(0)
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	32 987	2 895	(15 055)	(1 127)	19 701
	Exploitation	2 095	(3 886)	(472)	
	Financier	0	(573)	0	
	Exceptionnel	799	(10 596)	(655)	

15.1 Provisions pour restructuration

La provision pour charges exceptionnelles correspond principalement à la provision pour réorganisation qui s'élève à 10 269 K€ au 31 décembre 2023 contre 20 426 K€ au 31 décembre 2022. Son évolution est la suivante :

- 10 956 K€ de reprises de provisions dont 10 345 K€ de reprises utilisées en face des coûts engagés en 2023 et 610 K€ de reprises non utilisées retour à l'emploi de certains salariés avant la fin de leurs droits (cf. paragraphe 1),
- une dotation de 799 K€, en complément de la provision des personnes en mesure d'âge, a été constatée suite à la réforme des retraites de 2023.

15.2 Provisions pour retours

La gestion des retours a été optimisée en 2023. Les retours sont désormais plus encadrés et plafonnés. Cette évolution nous permet de maîtriser notre taux de retour.

La mise en place des nouvelles règles de gestion a conduit à reprendre une partie de la provision pour retours.

15.3 Provisions pour médailles du travail

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s) médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de vingt, trente, trente-cinq et quarante années de travail, sous condition d'une durée minimum de quinze années d'ancienneté.

Les provisions pour médailles du travail sont déterminées par un actuair, sur la base d'un calcul actuariel en fonction des conditions d'octroi prévues par les accords d'entreprise en vigueur. Pour déterminer la valeur actualisée de cette obligation, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation est effectuée à chaque clôture et tient compte notamment de différentes hypothèses actuarielles telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel par catégorie et le taux d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles retenues sont détaillées au paragraphe 19.2. Les écarts actuariels et l'incidence des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat. Comme indiqué ci-dessus, l'impact de la réforme des retraites n'a pas eu d'impact significatif.

L'engagement correspondant, comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2023, s'élève à 5 632 K€ contre 5 364 K€ en 2022.

La variation s'explique principalement par la charge courante de l'exercice de 541 K€, et la reprise liée aux prestations payées sur l'exercice à hauteur de 489 K€. Les variations actuarielles présentent un impact limité de 25 K€.

La valeur actuelle des prestations futures (VAPF) est étalée linéairement au prorata de l'ancienneté acquise et l'ancienneté totale estimée à la date de la prestation.

15.4 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges portent d'une part sur les litiges avec des salariés : 1 942 K€ et d'autre part sur un différend commercial qui nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ». L'analyse effectuée en lien avec nos conseils ne nous a pas conduit à constater de provision sur le différend commercial au 31 décembre 2023 (idem 2022).

15.5 Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'entreprise a recours à un actuair pour l'actualisation de ses engagements.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés (cf. paragraphes 1.7 et 19), à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005. Le montant de la provision (3 702 K€ à l'origine) a été figé, conformément à la réglementation, et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de la provision résiduelle s'élève à 213 K€ au 31 décembre 2023 contre 234 K€ au 31 décembre 2022.

16 EMPRUNTS ET DETTES

	31/12/2023	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et à moins de cinq ans	31/12/2022
Établissements de crédit	759	759	0	601
Emprunts et dettes diverses	56	22	34	1 411
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 104	34 104	0	40 370
Dettes fiscales et sociales :	38 903	38 903	0	44 496
• Personnel et comptes rattachés	22 583	22 583	0	26 814
• Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	13 983	13 983	0	15 402
• Impôt bénéfices	321	321	0	
• Taxe sur la valeur ajoutée	52	52	0	16
• Obligations cautionnées		0	0	
• Autres impôts	1 964	1 964	0	2 264
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 016	2 016	0	2 491
Autres dettes :	27 613	27 613	0	20 613
• Groupe et associés	24 832	24 832	0	17 982
• Autres dettes	2 782	2 782	0	2 631
Produits constatés d'avance	308	308	0	2 411
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	103 760	103 726	34	112 393

Les dettes auprès des établissements de crédit concernent les comptes bancaires créditeurs ainsi que les intérêts courus à payer pour un montant de 220 K€.

La diminution des dettes fiscales et sociales provient principalement de la baisse de la participation et de l'intéressement sur 2023 avec un impact (forfait social inclus) de 6 266 K€.

Les dettes en compte courant des filiales sont présentées en « groupe et associés ». Le montant des dettes envers les filiales s'élève à 24 832 K€.

Charges à payer incluses dans les postes suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes diverses	22	13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 503	23 303
Dettes fiscales et sociales	31 244	36 576
Dettes fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	969	1 181
Autres dettes	2 393	2 455
MONTANT TOTAL	54 130	63 528

La variation la plus significative sur les charges à payer :

- baisse des charges à payer liées aux dettes fournisseurs -3 800 K€ (impact des factures non parvenues sur les tests COVID en 2022),
- diminution des charges à payer sur les dettes sociales -5 332 K€, la variation est principalement liée à la baisse de l'intéressement et de la participation des salariés.

17 SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2023	31/12/2022
Provisions réglementées :		
• Provisions pour hausse des prix	(677)	(424)
• Amortissements dérogatoires	(9 420)	(9 689)
CHARGES FISCALES LATENTES	(10 096)	(10 113)
Charges non déductibles temporairement :		
• Participation des salariés	352	366
• Contribution sociale de solidarité des sociétés	130	151
• Autres provisions ⁽¹⁾	547	1 149
• Indemnités Départs Retraite DOLISOS	73	(80)
GAINS FISCAUX LATENTS	1 103	1 586
RÉSULTAT FISCAL LATENT	(8 993)	(8 527)

(1) Dont la provision de réorganisation dont une partie est non déductible fiscalement pour un montant de 3 580 K€.

(2) Produits à recevoir de 2 123 K€ non taxable concernant les indemnités de départ à la retraite des salariés concernés par le PSE (cf. paragraphe 12).

La situation fiscale latente est calculée au 31 décembre 2023 en utilisant les taux d'impôt futurs tels que définis dans le tableau suivant :

2023	2024 et après
25,83 %	25,83 %

Les impôts différés ne sont pas constatés dans les comptes sociaux, à l'exception de l'impôt différé sur l'engagement de retraite DOLISOS comptabilisé dans les comptes sociaux dans le cadre de la fusion pour un montant de 73 K€ (cf. paragraphe 15.5).

18 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RÉSULTAT NET

	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres	393 982	570 326
Provision amortissements dérogatoires	(36 475)	(37 516)
Provision pour hausse des prix	(2 620)	(1 642)
Effet fiscal des amortissements dérogatoires ⁽¹⁾	9 420	9 689
Effet fiscal de la provision pour hausse des prix ⁽¹⁾	677	424
CAPITAUX PROPRES HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	364 983	541 280
Résultat net	22 689	46 412
Impact dotation provision hausse des prix	1 040	940
Impact reprise provision hausse des prix	(62)	(64)
Impact dotation aux amortissements dérogatoires	2 706	3 220
Impact reprise aux amortissements dérogatoires	(3 748)	(3 900)
Impact fiscal dotation provision hausse des prix	(269)	(243)
Impact fiscal reprise provision hausse des prix	16	17
Impact fiscal dotation aux amortissements dérogatoires	(699)	(831)
Impact fiscal reprise aux amortissements dérogatoires	968	1 007
RÉSULTAT NET HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	22 642	46 557

(1) Taux d'impôt retenu 25,83%.

19 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

19.1 Engagements liés aux opérations de croissance externe (acquisitions, cessions) et autres acquisitions d'actifs

Acquisition d'ALKANTIS

Un complément de prix est prévu au contrat sur les acquisitions des marques et brevets :

- en 2023, de 10% du chiffre d'affaires net de remises excédant dix millions d'euros réalisé en 2022 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de deux millions d'euros,
- en 2028, de 10% du chiffre d'affaires net de remises excédant vingt millions d'euros réalisé en 2027 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de quatre millions d'euros.

La société n'a pas réalisé, à ce jour, de chiffre d'affaires, les procédures réglementaires étant en cours. N'envisageant pas d'encaissements futurs avant plusieurs années, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de ce complément de prix car les conditions de comptabilisation ne sont pas remplies à la clôture.

Rappel : les actifs liés à ALKANTIS ont été provisionnés à 100% en 2019.

Aucune provision pour litige n'a été constatée (cf. paragraphe 15.4).

Acquisition de ABBI

Comme indiqué en paragraphe 3.7.2 "principaux évènements de l'exercice 2023" :

- Des compléments de prix sont exigibles en cas d'atteinte d'objectifs au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023. Le montant du complément de prix estimé au 31 décembre 2022 sur la base des données prévisionnelles mises à jour s'élevait à 2 143 K€. Les compléments de prix n'ont pas été comptabilisés.
- Compte tenu des réalisations de chiffres d'affaires et de résultat comptable sur l'année 2023 aucun complément de prix n'a été constaté.
- A la suite de l'analyse stratégique menée sur la fin de l'année 2023, la décision a été prise début 2024 de se désengager de ABBI. Un processus de cession de cette filiale est en cours.

19.2 Engagements sociaux – principales hypothèses actuarielles

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,4%	3,7%	1,2%
Revalorisations annuelles des salaires ⁽¹⁾	3,0%	3,0%	1,5%
Taux de charges sociales cadre	49,6%	49,2%	49,9%
Taux de charges sociales non-cadre	40,4%	39,8%	41,5%

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge.

19.3 Engagements sociaux – indemnités de départ à la retraite

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actuelle	28 670	30 015
Montant comptabilisé (cf. paragraphe 15.5)	(213)	(234)
Engagements de retraite	28 457	29 781
Juste valeur du fonds BNP ⁽¹⁾	(18 812)	(20 622)
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	9 645	9 159

(1) Les cotisations versées en 2023 s'élèvent à 0 K€ (3 000 K€ en 2022). C'est la BNP qui est le porteur du fonds.

La valeur actuelle probable des droits acquis a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux Indemnités de Départ à la Retraite a été réalisée en application de l'accord de branche étendu le 19 janvier 2004 et tient compte des lois de financement de la sécurité sociale votées entre 2007 et 2015. Conformément à ces dispositions, le calcul de l'engagement est effectué pour l'ensemble des salariés en retenant une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié et une prise en compte de l'obligation des droits au prorata des droits acquis.

L'impact de la réforme des retraites adopté en avril 2023 a conduit à baisser l'engagement de -1 237 K€ (sans impact sur le résultat 2023).

Les écarts actuariels s'élèvent en 2023 à 764 K€ avec :

- un changement de table de mortalité utilisé dans le calcul, en 2023 utilisation de la Table « INSEE 2021 » contre « TGH05-TGF05 » les années précédentes impact de 862 K€.
- diminution du taux d'actualisation de 3,40% au 31 décembre 2023 contre 3,7 % en 2022 -774 K€.

Les variations de la juste valeur du fonds sont liées principalement au remboursement des indemnités versées pour 2 463 K€ (contre 2 387 K€ en 2022).

19.4 Engagements sociaux – accord de préparation à la retraite

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actuelle	42 491	44 771
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	42 491	44 771

En créant, dès 1976, un régime facultatif de préparation à la retraite, BOIRON a affirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par le biais d'une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

Le Groupe n'a pas externalisé le financement de l'APR.

Les salariés et l'entreprise ont confirmé leur intérêt vis-à-vis de cette période de transition offerte au moment de ce changement important dans les rythmes de vie, tant pour quitter progressivement des emplois à forte pénibilité que pour faciliter la transmission du savoir-faire des salariés en préparation à la retraite. Cet accord a permis également à l'entreprise de disposer d'une information précieuse quant à la date de départ des salariés bénéficiaires de ce régime et, par conséquent, d'organiser des remplacements.

Tous les trois ans, le régime fait l'objet d'un réexamen par les partenaires sociaux dans l'application de ses modalités. La dernière révision date de septembre 2021.

Les prestations payées s'élèvent à 2 880 K€ en 2023, contre 2 753 K€ en 2022.

19.5 Autres engagements

Engagements donnés :

	31/12/2023	À moins de un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2022
Cautions bancaires ⁽¹⁾	478	403	75		508
Cautions sur locations ⁽²⁾	229	5	224		295
Cautions fiscales et douanières	775		775		775
Souscription titres (placements financiers) ⁽³⁾	4 056	756	3 300		14 011
Instruments sur devises	9 133	9 133			69
MONTANT ENGAGEMENTS DONNÉS	14 671	10 297	4 374	0	15 658

(1) Les cautions bancaires (403 K€ au profit de la Russie).

(2) Les cautions sur locations ont été données principalement pour des filiales (loyer immobilier et loyer voitures).

(3) Investissement total FCP est de 10 000 K€ sur cinq ans, la part d'ores et déjà investie s'élève à 5 944 K€ (cf. paragraphe 10). L'engagement pour les compléments de prix indiqués sur 2022 pour ABBI a été enlevé.

Engagements reçus :

	31/12/2023	À moins de un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2022
Garanties immobilières	52	52			183
Ligne de crédit bancaire					
Instruments sur devises	22 079	22 079			34 539
MONTANT ENGAGEMENTS REÇUS	22 131	22 131	0	0	34 539

Les garanties immobilières sont données aux filiales. Les engagements indiqués pour les instruments sur devises sont valorisés au cours à terme (cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture).

Instruments sur devises :

Le Groupe BOIRON est exposé à deux types de risques de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations de BOIRON dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué, mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.

Le risque de change sur transactions provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales,
- des besoins de financement de certaines filiales,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro.

Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture portent essentiellement sur des couvertures de juste valeur. Leur échéance est inférieure à un an.

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base des factures émises.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de douze mois.

Les principaux actifs et passifs commerciaux en devises dans les comptes de BOIRON se décomposent comme suit, au 31 décembre 2023 :

Le tableau suivant présente ces instruments pour les contrats de terme (il n'existe pas d'options de change) et pour les principales devises concernées, pour 2023 et 2022.

Instruments dérivés		31/12/2023			31/12/2023			31/12/2022			31/12/2022		
Devise	Type de contrat	Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire			Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire		
		Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)
Dollar américain	Contrats à terme	(8 270)	(7 484)	101	(2 500)	(2 262)	85	(8 847)	(8 295)	183	(18 500)	(17 345)	52
Dollar canadien	Contrats à terme	(1 309)	(894)	(11)				(1 672)	(1 158)	30			
Forint hongrois	Contrats à terme				(265 000)	(692)	2	(41 618)	(104)	(4)	(120 000)	(299)	(4)
Leu roumain	Contrats à terme				9 000	1 809	2	(2 181)	(441)	(1)			
Zloty polonais	Contrats à terme	(721)	(166)	(3)	670	154	1	(2 933)	(627)	(11)	(500)	(107)	(1)
Couronne tchèque	Contrats à terme	(12 118)	(490)	4	31 500	1 274	(18)	(3 496)	(145)				
Real brésilien	Contrats à terme							(85)	(15)				
Francs suisse	Contrats à terme	(267)	(288)	(5)	2 000	2 160	46						
Peso colombien	Contrats à terme												
Dollard Hong-Kong	Contrats à terme	(1 352)	(157)	1	(19 000)	(2 201)	29	(5 618)	(676)	11	(10 000)	(1 202)	6
Rouble russe	Contrats à terme												
TOTAL GÉNÉRAL			(9 479)	87		241	145		(11 459)	208		(18 953)	53

Cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture : la juste valeur est enregistrée dans les comptes, les couvertures sont valorisées au cours de clôture.

20 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

- En début d'année 2024, la structure capitalistique du Groupe BOIRON a été modifiée suite à l'offre publique d'achat simplifiée qui s'est déroulée du 11 au 31 janvier 2024.
Ainsi, au 29 février 2024, après la clôture de l'offre, le capital de la société BOIRON S.A. était détenu pour 79% par BOIRON DÉVELOPPEMENT, le solde de 20% étant détenu par d'autres investisseurs sur le marché boursier (hors actions d'autocontrôle de 1%).
- A la suite de l'analyse stratégique menée sur la fin de l'année 2023, la décision a été prise début 2024 de se désengager de ABBI. Un processus de cession de cette filiale est en cours.

Il n'a pas été identifié d'autres d'évènement post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers de BOIRON SA.

21 AUTRES INFORMATIONS

BOIRON, en tant que société tête de Groupe, établit des comptes consolidés. Elle est elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes de BOIRON DÉVELOPPEMENT.

Tableau des filiales et participations

Les filiales et participations sont classées par date de création ou date d'acquisition.

Pays	Dénomination sociale	Devise	Capital	Capitaux propres hors capital y compris résultat avant affectation des résultats	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis (-) / Prêts et avances reçus (+)	Cautions et avals données	Taux moyen de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
					brute	nette						
			KDev	KDev	en K€	en K€	en K€	en K€		KDev	KDev	en K€
Filiales (+ de 50% de capital détenu par la société)												
Italie	LABORATOIRES BOIRON	EUR	2 500	11 116	624	624	3 410			32 961	1 379	999
États-Unis	BOIRON USA	USD	33 588	(820)	29 837	29 837	(13 385)		0,94962	0	0	758
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	EUR	1 099	1 169	2 295	2 251	26	152		14 217	741	
Canada	BOIRON CANADA	CAD	2 395	1 828	1 614	1 614	(1)		0,73020	24 989	642	282
Allemagne	BOIRON	EUR	511	(656)	717	0				-	(2)	
Belgique	UNDA	EUR	62	206	11 359	276	547			0	(61)	
France	BOIRON CARAIBES	EUR	1 660	2 514	1 898	1 898	3 620			9 003	610	267
France	C.D.F.H.	EUR	208	189	208	208	124			395	5	
Rép.Tchèque	BOIRON CZ	CZK	3 600	68 548	99	99	1 605		0,04071	178 391	8 839	
Slovaquie	BOIRON SK	EUR	406	284	390	390	(680)			4 186	65	
Pologne	BOIRON SP	PLN	30 099	(11 507)	7 320	3 964	266	61	0,21340	36 992	3 497	
Roumanie	BOIRON RO	RON	15 080	18 167	3 141	3 141	995		0,20279	56 088	7 084	
Tunisie	BOIRON TN	TND	105	2 124	84	84			0,30571	5 971	248	
Hongrie	BOIRON	HUF	1 090 000	(916 069)	3 359	434	(50)	81	0,00256	848 352	6 381	
Bulgarie	BOIRON BG	BGN	650	2 316	332	332	996		0,51130	5 992	253	
Russie	BOIRON	RUB	827 000	616 660	13 775	13 775		508	0,01366	1 350 139	55 243	5 089
Brésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS	BRL	20 200	(5 082)	19 864	2 676			0,18383	44 484	(4 165)	
France	BOIRON	EUR	555	1 771	555	555	2 002			5 922	503	180
Suisse	BOIRON	CHF	1 900	435	2 505	2 264	1 539		0,99531	4 263	742	
France	LES EDITIONS SIMILIA	EUR	43	47	753	87	64			97	(29)	
Portugal	BOIRON	EUR	400	544	400	400	(660)			6 125	207	
Belgique	BOIRON	EUR	11 019	(3 386)	11 019	11 019	2 362			16 991	281	
France	C.E.D.H.	EUR	1 358	111	1 416	1 416	330			2 692	100	
Inde	BOIRON LABORATORIES	INR	360 005	(270 853)	4 568	0			0,01209	34 221	(39 735)	
Colombie	BOIRON SAS	COP	5 500 000	(5 376 284)	1 486	0	(471)		0,00022	1 613 950	(1 077 674)	
Asie	BOIRON ASIA	HKD	4 326	(2 063)	500	274	(1 322)		0,12128	45 444	(1 190)	
France	ABBI	EUR	740	(2 363)	1 750	1 750	(4 299)	8 068		715	(1 773)	